



Nombre de membres en

Séance du mardi 28 juillet 2015

exercice: 11

L'an deux mille quinze et le vingt huit juillet à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2015, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

Présents : 9

Votants: 9

Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ

Excusés : Gilles GALLÈS, Laurence LEROY

Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Madame Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du 7 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jérôme TROLLIET intervient pour dire qu'il est dépité de voir la véritable maltraitance imposée aux agriculteurs du fait des difficultés économiques qu'ils subissent.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait demandé pour avis aux présents s'ils souhaitaient donner leur accord pour que le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauge participe au voyage scolaire d'hiver de la classe de CM1 / CM2. Monsieur Alain COMBES demande pourquoi le Conseil Municipal avait été consulté alors qu'aucune délibération ne figure dans le procès-verbal. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'un simple avis car c'est le syndicat de SIRP du Haut Benauge qui décide et qui vote les budgets pour ce genre de questions comme pour la gestion du personnel, les achats de nourriture etc... Au final c'est le comité syndical qui va délibérer sur la participation ou non.

Finances publiques

Suite à la demande d'avis à Madame La Trésorière concernant la réalisation d'un nouveau prêt de 200 000€ destiné à financer l'aménagement de bourg celle-ci à emis un avis favorable. Monsieur le Maire a consulté également Monsieur Philippe ACKER, Maire de Saint Pierre de Bat, pour avoir son sentiment sur l'endettement de la Commune de Gornac, tout particulièrement par rapport à ce nouvel emprunt. Son homologue indique que la totalité des annuités d'emprunts sera d'environ 26% par rapport aux recettes de fonctionnement fixes, ce qui est très correct. Au vu des taux d'emprunt actuels, Monsieur Philippe ACKER conseille de souscrire cet emprunt.

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des différentes propositions faites par les trois organismes bancaires sollicités :

- Caisse d'Epargne : prêt de 200.000 € sur 15 ans au taux annuel de 2,34 %
- Crédit Agricole : prêt de 200.000 € sur 15 ans au taux annuel de 2,15 %
- Banque Postale : pas de proposition faite car la commune a déjà un emprunt en cours et cet organisme ne souhaite pas les multiplier pour les petites communes.

Monsieur le Maire va donc prendre un arrêté dans le cadre de sa délégation pour souscrire l'offre du Crédit Agricole qui présente le taux le plus intéressant pour une durée de 15 ans.

Emprunt aménagement du bourg

L'objet de la délibération initialement prévue entrant, en tant que réalisation d'un emprunt, dans le cadre des compétences déléguées à M. le Maire par le Conseil Municipal (DE 2014 47 du 18 juin 2014) la décision sera prise par arrêté municipal, comme indiqué précédemment

Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente à nouveau les documents communiqués par Monsieur William GOSSARD, porteur de projet, pour l'organisation du cyclocross d'Octobre 2015 à Gornac.

En résumé l'organisateur demande à la commune:

- une subvention de 1 273.00 euros,
- des barrières,
- 4 planches d'une hauteur de 20 cm,
- de la rubalise,
- 50 piquets,
- un tracteur pour passer le girobroyeur ou rota-labour,
- un branchement électrique,
- une citerne d'eau
- et 3 tuyaux branchés à la citerne ou un karcher.

Madame Maïté LESTAGE demande quelles seront les retombées de cet évènement pour la commune. Monsieur Frédéric ARROYO indique qu'il y en aura autant que pour une activité de « marche ». Il s'agit d'une animation grand public. Monsieur Frédéric ARROYO demande à connaître les moyens humains qui seront présents avant, pendant et après le cyclocross car c'est un évènement lourd d'organisation, notamment pour les points de restaurations, buvettes, organisation des parkings et bien d'autres domaines.

Parmi les neuf membres présents, trois s'abstiennent de voter pour la délibération d'accord de principe car ils souhaitent avoir des certitudes sur les bénévoles présents.

Subvention aux associations - participation au Cyclocross - DE 2015 36

Monsieur le Maire présente le projet pour l'organisation de la manifestation suivante :

Cyclocross du 26 septembre 2015 à Gornac

Monsieur William GOSSARD, porteur de projet, souhaite obtenir une subvention d'un montant de 1 273.00 euros.

Le conseil municipal donne un accord de principe sous conditions :

- *à l'exception des barrières, la commune ne fournira pas les éléments de la liste (barrières, 4 planches d'une hauteur d'environ 20 cm, rubalise, 50 piquets, tracteur pour passer le girobroyeur ou rota-labour, branchement électrique, citerne d'eau, 3 tuyaux branchés à la citerne ou un karchers) soumise à Monsieur le Maire ;*
- *l'équipe organisatrice doit justifier des moyens humains incluant, notamment, l'organisation des repas, le montage et le démontage du parcours ainsi que l'organisation de parking.*

Toute attribution d'aide pour cette manifestation devra être précédée d'une délibération autorisant le Maire à verser au Vélo Club de Langon une subvention de 1 273.00 euros.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 3

Monsieur le Maire indique que les travaux du parvis et de la place de la salle des fêtes avancent selon le planning fixé. Pour la place de parking et le cheminement piéton jusqu'au bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduire (PMR), il faut prévoir un double mât d'éclairage public supplémentaire en complément d'autres dépenses à venir. C'est pourquoi, il propose de prévoir 1 000€ supplémentaires. Monsieur Jérôme TROLLIET profite de ce moment pour remercier les bénévoles œuvrant dans le cadre de ces travaux. Il indique que le travail fourni est grandiose et que le résultat le sera avec certitude. Monsieur le Maire ajoute que l'équipe est très dynamique, particulièrement volontaire et que l'ambiance y est très bonne, il remercie également les bénévoles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite intégrer les frais d'étude des bâtiments dont la construction est achevée depuis l'année dernière, dans la gestion du patrimoine de la commune via les opérations d'ordre.

Vote de crédits supplémentaires - Décision modificative n°2 - DE 2015 37

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-1 273.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 273.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 (041)	Frais d'études	54 174.56	
2151 - 112	Réseaux de voirie	49 042.59	
21538 - 116	Autres réseaux	1 000.00	
2313 - 111	Constructions	383.80	
2313 - 115	Constructions	3 000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 273.00
1641 - 112	Emprunts en euros		54 699.39
2128 (041)	Autres agencements et aménagements		777.40
21318 (041)	Autres bâtiments publics		46 167.16
2135 (041)	Installations générales, agencements		7 230.00
TOTAL :		107 600.95	107 600.95
TOTAL :		107 600.95	107 600.95

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0*

Maison de santé - Participations des communes

Afin de pouvoir signer les conventions pour inscrire au budget les recettes des participations des communes voisines, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les délibérations suivantes :

Adoption de la convention de partenariat financier relative à la construction de la Maison de Santé de Gornac - Commune de Coirac - DE 2015 38

Monsieur le Maire expose la convention de partenariat signée par Monsieur le Maire de Coirac. Il présente également la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2015 de la Commune de Coirac indiquant que celui-ci souhaite participer aux dépenses d'investissement de la Maison de Santé implantée à Gornac à la hauteur de 100€ par an au titre de la participation aux annuités de l'emprunt pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire la recette correspondante au budget de la commune à l'article 1328.

*Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0*

Adoption de la convention de partenariat financier relative à la construction de la Maison de Santé de Gornac - Commune de Castelveil - DE 2015 39

Monsieur le Maire expose la convention de partenariat signée par Madame le Maire de Castelveil. Il présente également la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2015 de la Commune de Castelveil indiquant que celui-ci souhaite participer aux dépenses d'investissement de la Maison de Santé implantée à Gornac à la hauteur de 300€ par an au titre de la participation aux annuités de l'emprunt pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal de Gornac autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire la recette correspondante au budget de la commune à l'article 1328.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délégation du conseil municipal au Maire

L'ensemble du conseil municipal dit avoir reçu le document récapitulatif des attributions exercées par le Maire en application de la délibération du 24 juin 2014 en même temps que la convocation pour cette assemblée et n'a pas d'observation.

Questions diverses

Travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe du dépôt d'une demande de subvention au département pour cette opération.

Commission communication de la Communauté de Communes du Sauveterrois

Madame Dominique BRIFFAUT indique qu'elle a pris contact avec les personnes susceptibles d'obtenir un article dans le Force +. Madame Édith MARQUILLE ne fait plus de couture. L'article sur la pizzeria figurera dans le prochain Force +.

Compte rendu de la commission des associations

Monsieur Frédéric ARROYO rappelle que le forum des associations organisé le 5 septembre 2015 par la Communauté de Communes du Sauveterrois aura lieu à l'Esplanade Bonard à Sauveterre de Guyenne. La journée commencera par une conférence sur l'activité physique et la santé. La restauration sur place sera assurée par les comités des fêtes du territoire. Dès 14h et jusqu'à 19h, les associations feront des démonstrations et proposeront des essais gratuits.

ASPECT - Rallye du 26 septembre 2015

Monsieur le Maire rappelle que le rallye patrimonial organisé par l'ASPECT aura lieu le 26 septembre 2015.

Inauguration salle des fêtes / Présentation du livre « Gornac » le 27 septembre 2015

L'inauguration du parvis et de la place de la salle des fêtes se fera en même temps que la présentation du livre sur Gornac, soit le dimanche 27 septembre 2015. Ces travaux ayant bénéficié de l'aide financière du FDAEC, Mme Agullana et M. Moreno, Conseillers départementaux ainsi que M. Yves d'Amécourt, Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois ont été invités. Monsieur Jérôme TROLLIET propose de fournir du vin blanc et rouge gracieusement pour l'ensemble du repas. L'apéritif sera composé de quiches, tartes et cakes offerts par les conseillers municipaux. De la marquise, faite par les conseillers municipaux sera proposée aux convives. Pour

le repas, un éleveur local viendra proposer des grillades avec accompagnements. Les repas seront offerts aux divers bénévoles afin de les remercier de leur grand investissement pour la Commune de Gornac. En dessert, il y aura à priori des tartes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 22 septembre 2015 à 20h45 à la Mairie de Gornac.

La séance est levée à 22h45.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	